Nations Unies S/PRST/2016/3



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 avril 2016
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 7667e séance, le 7 avril 2016, la question intitulée « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité rappelle son intention d'examiner la suite donnée aux mesures énoncées dans la déclaration de son Président en date du 17 mars 2016 (S/PRST/2016/1). Il se félicite que des progrès aient été enregistrés dans l'application desdites mesures, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des arrangements de sécurité de Djouba, et en particulier le retour à Djouba (Soudan du Sud) de certains membres de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition. Il déplore néanmoins que lesdites mesures n'aient pas été intégralement appliquées et demande instamment à toutes les parties d'y veiller et d'appliquer pleinement l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Il déclare son intention d'examiner la suite donnée aux mesures énoncées dans le document S/PRST/2016/1 le 30 avril 2016 au plus tard.

Le Conseil réaffirme son appui indéfectible au peuple du Soudan du Sud. »

16-05714 (F) 070416 080416



